

EXTRAIT du Registre aux Délibérations du CONSEIL COMMUNAL DE SCHAERBEEK

Séance du 23 octobre 2019

Objet n° 72 de l'ordre du jour

PRÉSENTS: Mme Cécile Jodogne, Bourgmestre ff-Présidente; MM. Vincent Vanhalewyn, Sadik Koksai, Échevins; M. Mehmet Bilge, Echevin; Mme Adelheid Byttebier, M. Michel De Herde, Échevins; M. Frederic Nimal, Mmes Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, M. Thomas Eraly, Mme Lorraine de Fierlant, Echevin; MM. Bernard Guillaume, Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Emin Ozkara, Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mme Angelina Chan, MM. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mmes Barbara Trachte, Sophie Querton, Done Sonmez, M. Quentin van den Hove, Mme Fatiha El Khattabi, MM. Arnaud Verstraete, Taoufik Ben addi, Matthieu Degrez, Mmes Claire Geraets, Leila Lahssaini, Myriam Boxus, M. Youssef Hammouti, Mmes Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Lucie Petre, MM. Abdelhakim El Karaoui, Emel Dogancan, Yusuf Yildiz, Mohammed Abkouï, Mmes Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Emilie Desmedt, Marie Nyssens, MM. Hamza Boukhari, Cedric Mahieu, Elyass El Yakoubi, Conseillers communaux; M. Philippe Den Haene, Secrétaire Communal Adjoint.

#Objet : Déclaration d'urgence climatique et environnementale (Motion de Madame Leticia SERE) #

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu les différents engagements internationaux de la Belgique ;

Vu la résolution interparlementaire sur le climat adoptée le 9 novembre 2018 par le Parlement régional bruxellois qui appelle les gouvernements fédéral, régionaux et communautaires à poser les jalons d'une action transversale en matière climatique et notamment à mettre l'accent sur les objectifs européens pour 2050 au sujet de la réduction des gaz à effet de serre et d'être encore plus ambitieux que la réduction de 45% par rapport à 2005 en 2030 prévue par les accords de Paris ;

Vu les objectifs contenus dans le Plan National Intégré Énergie Climat adopté le 19 décembre 2018 par le comité de concertation réunissant l'Etat fédéral et les entités fédérées et dans le Plan Air-Climat-Énergie adopté le 2 juin 2016 par le gouvernement régional bruxellois ;

Considérant l'actualité des derniers mois, montrant que la dégradation de la biosphère devient de plus en plus visible, que les conséquences environnementales des activités humaines (pollution, risques sanitaires, déforestation, surconsommation entre autres) sont bien présentes et sont néfastes tant pour la planète comme pour nous tous ;

Considérant que nous sommes au beau milieu d'une sixième extinction de masse (200 espèces sont perdues tous les jours : des plantes, aux insectes jusqu'aux êtres vertébrés); que des écosystèmes uniques, dont certains vivent depuis des centaines de milliers d'années, s'effondrent sous la pression ; que des phénomènes météorologiques extrêmes provoquent la disparition massive d'animaux sauvages, provoquent des conflits, dévastent notre environnement bâti et naturel et menacent nos réserves d'eau et de nourriture ;

Considérant les différents rapports présentés par des milieux scientifiques et académiques concernant les risques irréversibles qu'encourt notre planète à défaut d'actions rapides, dont notamment :

- les deux récents rapports du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) « sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C » et « Changement climatique et terres émergées ». En sachant que ces rapports stipulent, que ce n'est qu'en réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs, que l'on pourra limiter le réchauffement mondial au maximum,
- le rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), publié le 06 mai 2019, démontrant que « nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier » ;

Considérant que les mesures d'atténuation et d'adaptation peuvent être porteuses de nombreux co-bénéfices notamment en matière de santé et de réduction de la pollution de l'air ;

Considérant l'analyse de la Banque mondiale qui estime que dans les 30 prochaines années, le nombre de réfugiés climatiques va atteindre plus de 140 millions ;

Considérant les diverses manifestations pour le climat des derniers mois («Claim for the climate», «Youth for Climate», and «Rise for the climate») qui ont mobilisé des foules impressionnantes au niveau national et international.

Considérant la tenue d'un sommet de l'ONU crucial sur le Climat à New-York en septembre 2019 ;

Considérant qu'une des revendications de ces mouvements est la déclaration de l'urgence climatique, soit le fait de reconnaître que la protection du climat et de l'environnement est un enjeu majeur du 21ème siècle, qui doit devenir une priorité de l'agenda politique avec des mesures concrètes rapides et ambitieuses pour le climat ; à commencer au niveau local ;

Considérant que plusieurs communes, proches (Koekelberg, Jette,...) ou moins proches (Paris, New York) ont déjà déclaré l'état d'urgence climatique ;

Considérant qu'il faut prendre en compte l'impact social de toutes les mesures liées à la transition écologique, surtout dans les quartiers les plus populaires et densément habités de la Commune, en assurant la cohérence avec les objectifs de lutte contre la pauvreté et toutes formes d'inégalités (économique, sociale, territoriale) ; de mettre en place des mécanismes de soutien afin que toute transition écologique soit juste et ne laisse personne sur le carreau ;

Considérant que la commune Schaerbeek est déjà active en matière de préservation de l'environnement et de lutte

contre le réchauffement climatique :

- Considérant que la Commune de Schaerbeek a adopté un Plan Communal de Développement Durable (PCDD), approuvé par le Conseil Communal le 27 juin 2012, visant à intégrer le développement durable de manière concrète et transversale dans les projets de la Commune ;
- Considérant que la Commune de Schaerbeek s'est déjà emparée de ces thématiques et a adopté un Plan Climat, approuvé lors du Conseil communal du 25 juin 2014, et dont un des objectifs est d'assurer une gestion adéquate des déchets-ressources de l'administration communale ;
- Vu la charte Surf Rider approuvée par le Conseil communal du 13 septembre 2017 au travers de laquelle Schaerbeek « s'engage à devenir un territoire sans sac plastique » ;
- Considérant la motion zéro plastiques approuvée par le Conseil communal du 19 juin 2019 au travers de laquelle Schaerbeek « s'engage à « réduire la quantité des déchets dans l'ensemble des services de l'administration communale et de tendre vers un objectif zéro déchet » ;
- Considérant que la Commune de Schaerbeek a adopté le programme Solarclick approuvé lors du Conseil du 29 novembre 2017 dans lequel la Commune vise à équiper les toitures des bâtiments publics en panneaux photovoltaïques afin de diminuer leur empreinte énergétique ;
- Considérant les efforts établis afin d'équiper le charroi communal schaarbeekoïse en priorité de véhicules électriques ou peu polluants ;
- Vu que la Commune de Schaerbeek a mis en place depuis 2002 une comptabilité énergétique des audits énergétiques, des remplacements de chaudières, l'isolation des toitures et le remplacement de châssis à haute performance énergétique ;
- Considérant que celles-ci doivent être renforcées afin que l'administration communale diminue son impact environnemental et envoie ainsi un signal fort car, face à l'ampleur des enjeux, elle peut faire bien plus et que les pistes d'action sont nombreuses ;

DEMANDE

au Collège des Bourgmestre et Échevins de la Commune de Schaerbeek de :

1. Déclarer l'**état d'urgence climatique et environnementale** en reconnaissant l'accentuation des effets du changement climatique et de l'effondrement des écosystèmes naturels, et leurs graves conséquences. De cette manière soutenir tous les citoyens schaarbeekoïse, ou d'ailleurs, qui participent aux marches pour le climat. Et au-delà du point de vue symbolique, encourager les initiatives pédagogiques concernant la lutte contre le réchauffement climatique et l'effondrement des écosystèmes naturels dans les établissements scolaires communaux et auprès de la jeunesse, afin de les aider à être des acteurs conscients, formés et responsables face à cet enjeu majeur du 21^e siècle ;
2. Regrouper toutes les informations concernant les initiatives communales qui répondent à l'urgence climatique et environnementale sur une **page internet dédiée** « urgence climatique et environnementale » du site communal ;
3. De se doter rapidement d'un nouveau **Plan climat communal** (3^{ème}). Ce plan devra à la fois couvrir des mesures de réduction de l'empreinte écologique de l'ensemble de la population schaarbeekoïse et du territoire schaarbeekoïse, avec notamment des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (40% de réduction des émissions directes (et indirectes) en 2030 par rapport à 2005) ET des mesures holistiques d'adaptation aux effets des changements climatiques. Il permettra de poursuivre les initiatives prises par le Collège pour lutter contre le réchauffement climatique, notamment pour permettre :
 - de tendre au maximum vers la neutralité carbone à l'horizon 2030 ;
 - de réduire d'avantage la consommation énergétique des bâtiments communaux ;
 - via un Plan communal dédié spécifiquement à la mobilité, de changer la mobilité (pour inciter les individus et les entreprises à favoriser le covoiturage, l'utilisation des transports publics, et continuer à développer ses infrastructures pour la mobilité douce),
 - de modifier les pratiques en matière de finances et d'économie (en effectuant des placements à faible impact carbone ou investissant en faveur de la transition écologique, en incluant des critères d'impact climatique dans les appels d'offre de la Commune, en établissant une charte climatique pour les entreprises de Schaerbeek, ...) ;
 - d'accentuer les efforts en matière d'environnement (en aménageant des points d'eau potable dans la commune, en considérant les arbres et les espaces verts comme des infrastructures essentielles dans tous les projets d'aménagement, au maximum) ;
 - d'augmenter considérablement la place de la nature en ville, afin de préserver la biodiversité, mais aussi de lutter contre la pollution et les îlots de chaleur et de diminuer les températures lors des épisodes de canicule ;
 - de généraliser, dans la flotte communale, les véhicules électriques, hybrides et, pour les utilitaires, au gaz naturel ;
 - d'intégrer systématiquement des clauses liées au développement durable dans les marchés publics et la sélection des prestataires afin de donner la priorité aux entreprises qui visent la durabilité environnementale, sociale et économique de toutes leurs activités (ceci inclut notamment l'atténuation du changement climatique et de ses conséquences) ;
4. Travailler de manière **transversale** au sein de toute l'administration communale de Schaerbeek, en réfléchissant à des projets politiques globaux et transversaux, qui permettent une transition durable, solidaire, démocratique et enthousiasmante vers une société respectueuse de la Terre et de ses habitants ;
5. de sensibiliser le public et informer les Schaarbeekoïse.e.s sur les enjeux climatiques et environnementaux et

- impliquer un maximum des citoyens à agir de manière proactive dans la transition vers des modes de vie durables ;
6. de poursuivre le travail des membres de l'éco-team afin de participer à la réflexion et à la mise en place d'actions au sein de l'administration communale pour sensibiliser et encourager le personnel communal à adopter des comportements plus éco-responsables ;
 7. En conclusion, de s'aligner au maximum sur les recommandations des experts climatiques et de participer à l'évitement du dépassement de 1,5° C de réchauffement planétaire.

Délibéré, en séance publique, à Schaerbeek, le 23 octobre 2019.

Par le Conseil:

Philippe Den Haene
Secrétaire Communal Adjoint

Cécile Jodogne
Bourgmestre ff-Présidente

UITTREKSEL uit het Notulenboek van de GEMEENTERAAD van SCHAARBEEK

Vergadering van 23 oktober 2019

Voorwerp nr 72 van de agenda

AANWEZIG: Mevr. Cécile Jodogne, wvd Burgemeester-Voorzitster; HH. Vincent Vanhalewyn, Sadik Koksai, Schepenen; H. Mehmet Bilge, Schepen; Mevr. Adelheid Byttebier, H. Michel De Herde, Schepenen; H. Frederic Nimal, Mevr. Sihame Haddioui, Deborah Lorenzino, H. Thomas Eraly, Mevr. Lorraine de Fierlant, Schepenen; HH. Bernard Guillaume, Bernard Clerfayt, Georges Verzin, Emin Ozkara, Ibrahim Dönmez, Abobakre Bouhjar, Mevr. Angelina Chan, HH. Axel Bernard, Hasan Koyuncu, Mevr. Barbara Trachte, Sophie Querton, Done Sonmez, H. Quentin van den Hove, Mevr. Fatiha El Khattabi, HH. Arnaud Verstraete, Taoufik Ben addi, Matthieu Degrez, Mevr. Claire Geraets, Leila Lahssaini, Myriam Boxus, H. Youssef Hammouti, Mevr. Fatima Ben Abbou, Leticia Sere, Lucie Petre, HH. Abdelhakim El Karaoui, Emel Dogancan, Yusuf Yildiz, Mohammed Abkouï, Mevr. Naima Belkhatir, Emel Kose, Vanessa Loodts, Emilie Desmedt, Marie Nyssens, HH. Hamza Boukhari, Cedric Mahieu, Elyass El Yakoubi, Gemeenteraadsleden; H. Philippe Den Haene, Adjunct gemeentesecretaris.

#Objet : De dringende klimaat- en milieuverklaring (Motie van Mevrouw Leticia SERE) #

DE GEMEENTERAAD

Beraadslaagd, in openbare vergadering, te Schaarbeek, op 23 oktober 2019.

Namens de raad :

Philippe Den Haene
Adjunct gemeentesecretaris

Cécile Jodogne
wvd Burgemeester-Voorzitster